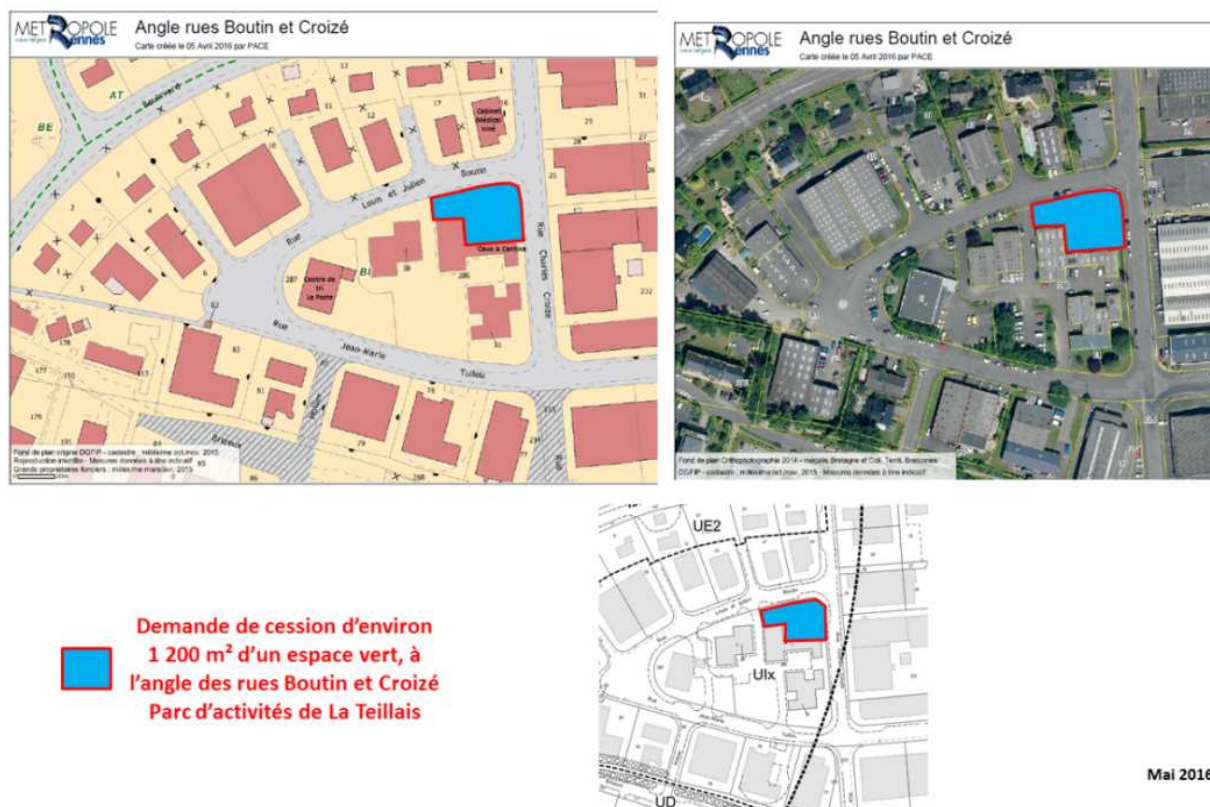


17/25 – 14 juin 2016

## Foncier – mise à l'enquête publique : angle des rues Louis et Julien Boutin / Charles Croizé

### Le rapporteur,

☞ expose que dans le cadre d'un projet de construction d'une clinique dentaire, la commune a été sollicitée pour la cession d'une portion d'espace vert communal, issue de la parcelle cadastrée BI 286, d'environ 1 200 m<sup>2</sup> située, dans la ZA de la Teillais, à l'angle des rues Croizé et Boutin, classée en zone Ulx au Plan local de l'urbanisme.



Cette parcelle est actuellement à usage d'espace vert faisant partie du domaine public communal, lequel est inaliénable et imprescriptible (article L. 3111-1 du CGCT).

Conformément à l'article L. 2141-1 du CGCT, un bien qui n'est plus affecté à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel.

La désaffectation de ce bien aura une influence sur le paysage urbain de l'intersection des rues Croizé et Boutin. Aussi cette procédure est soumise à enquête publique (16 jours) préalable au déclassement, en vue de son aliénation.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,*

*Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles L. 141-2 à L. 141-4 et R141-4 à R141-11*

*Vu l'avis favorable émis par la Commission « mixte urbanisme et développement durable – voirie, travaux et bâtiments », et réunie le 29 avril 2016 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

d'ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement, en vue de l'aliénation d'une portion d'environ 1 200 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BI 286, à ce jour espace vert public communal. ;

**AUTORISE :**

le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.